

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 7 mars 2016, à 16 h 15.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M^{me} Myriam Poulin, secrétaire corporative par intérim de la CMQ
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Sont absents :

- M^{me} Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice
- M. Marc Rondeau, directeur général et trésorier de la CMQ

Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2016-21

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Nomination d'un directeur général et trésorier de la CMQ par intérim

Résolution E-2016-22

- Nommer M. Robert Masson, actuellement coordonnateur de la Gestion intégrée du Saint-Laurent à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), à titre de directeur général et trésorier par intérim de la CMQ conformément aux modalités prévues aux règlements de la CMQ.
- Prévoir son entrée en fonction ce jour.
- Accorder à l'employé une indemnité équivalente à 15 % de son salaire actuel pour la période d'emploi à titre de directeur général et trésorier de la CMQ par intérim.

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2016-21 à E-2016-22, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE